Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Mai 2014

N° 81

N° ISSN : 1954-9652

Les paroisses face à la guerre de 1870-1871 à partir des trois exemples de Chérencé-le-Héron, Hambye et Saint-Denis-le-Gast

DANS CE NUMÉRO :

Chérencé-le-Héron, Hambye, Saint-Denis-le-	*1, 2, 6, 8*
Roncey	*3-4,7*
Barrières du bocage	*5*
Montbray	*7*

La réflexion du mois :

Etonnant, n'est-ce pas ? Aucune de nos collectivités intercommunautaires n'a pris, semble-t-il de compétence « patrimoine » alors que les grands chantiers ne manquent pas et la réflexion est vaste, essentielle : devenir des églises rurales, moulins, paysages, zones naturelles protégées, aides au bâti traditionnel, etc…

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Certaines paroisses ont dressé des monuments ex-voto en remerciements d'avoir été épargnées, notamment lors de l'invasion prussienne et en été 1944.

La guerre de 1870-1871:

La France déclare la guerre à l'Allemagne le 19 juillet 1870.

Occupation de Rouen le 4 décembre 1870.

Armistice de Versailles le 29 janvier 1871.

Traité de Francfort le 10 mai 1871 mettant fin à la guerre et processus de libération du territoire occupé à partir du 16 septembre 1873.

La lettre pastorale et mandement de Mgr l'évêque de Coutances et Avranches sur les malheurs de la France (346-351, 362-367) est une clef de ce qui fut à l'origine un projet épiscopal tel qu'il l'annonce dans le dispositif de carême : « je vous ai annoncé messieurs et bien chers coopérateurs que le jeudi et le vendredi saint on recueillerait, comme les années précédentes, les aumônes pour les lieux saints de la Palestine, en plaçant un bassin ou un tronc auprès du reposoir. J'ai pensé que vous et vos familles approuveriez volontiers le projet de donner à ces aumônes une autre destination, pour cette année-ci seulement. Vous vous en souvenez : dès le commencement de la guerre, je fis en mon nom personnel et aussi au nom de tout le diocèse, le vœu d'élever dans l'église cathédrale, un monument en l'honneur de l'archange saint Michel, si nous étions préservés de l'invasion des prussiens. Grâce à la puissante intercession de ce prince de la milice céleste de ce protecteur de l'église et de la France, les envahisseurs, occupant plus d'un tiers de nos départements, n'ont pas pénétré dans notre Basse-Normandie. Ils sont arrivés à nos confins : après la déroute du Mans, ils avancèrent jusqu'à un petit nombre de kilomètres de Mortain, et, lorsqu'ils envahirent les diocèses d'Evreux et de Bayeux, ils ne dissimulaient pas qu'ils prétendaient s'emparer de la ville et du port de Cherbourg. Leurs desseins ne se sont pas réalisés. Nous ne reconnaîtrons jamais assez un tel bienfait. Pour en comprendre l'immensité, il faudrait avoir visité les lieux envahis, avoir été témoins de tout ce qu'on souffert les populations pressurées, écrasées de réquisitions en nature et en argent, ruinées par nos impitoyables vainqueurs. Le monument qu'il s'agit d'élever, consistera dans une splendide colonne de marbre précieux supportant une statue en argent de l'archange saint Michel (page 427, RC 1870-1871) ». On peut l'admirer dans la chapelle nord du transept de la cathédrale.

Les décisions paroissiales :

Chérencé-le-Héron:

J'avais repéré le relief en plâtre en 2005 et demandé à monsieur Landrie, maire, d'y faire très attention. L'actualité m'a permis de le revoir à peu de chose près au même endroit. L'objet est rare et fragile. Un autre exemple de l'archange saint Michel encadré est identifié à Chérencé-le-Roussel dont la bénédiction eut lieu le 3e dimanche d'octobre 1871 . Subsiste-t-il toujours ?

Mais revenons à Chérencé-le-Héron. Voici ce qu'en raconte monsieur le curé « l'an mil huit cent soixante-neuf, le dix-huit du mois de mars, nous Lebedel Victor, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Coutances, curé-doyen de Villedieu, nous sommes rendu en la paroisse de Chérencé-le-Héron pour procéder à l'installation solennelle de monsieur l'abbé Carrouge Prosper, Xavier, procuré depuis quatre ans, nommé par Mgr l'évêque de Coutances et Avranches, curé de cette paroisse, le vingt-huit février dernier. A dix heures du matin ayant processionnellement conduit le nouveau curé à l'église, nous l'avons solennellement installé selon le cérémonial du diocèse en présence de monsieur Lejemmetel, maire de ce lieu, M Delacour, adjoint, de M Jeanne, président de la Fabrique, Pichard et Jourdan, conseillers de la Fabrique, de M Basire, trésorier, du révérend père Mesnil, missionnaire diocésain, de MM les curés des paroisses voisines, de quelques parents du nouveau curé et d'un grand nombre de fidèles. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que M le curé installé et les personnes ci-dessus ont signé avec nous.

Sur ces entrefaites le bon M Lejemmetel fut atteint d'une maladie grave qui le mit dans l'impossibilité de gérer les affaires, encore bien qu'il soit resté maire durant quatre mois ; M l'adjoint malade, le 1er conseiller municipal malade durant de longs mois, deux autres conseillers sont morts, un d'exclus du conseil municipal (le sieur Danguy) ; tout cela mettait M le curé dans l'embarras, ajoutez à cela que les cinq conseillers municipaux qui restaient valides, ne pouvaient plus délibérer, bien que malveillants pour les travaux du presbytère. Ajoutez à cela la déclaration de guerre de la France avec la Prusse, nos malheurs, la déchéance du gouvernement, les changements de ministre, de Préfet, de maire, d'adjoint, etc… vous aurez une idée des embarras où se trouvait M le curé. M le curé quitta sa maison de loyer le 12 septembre 1870.

Les trois mois de mars, avril et mai de cette année (1870) la petite vérole a atteint ici dans tous les coins de la paroisse plus de 75 personnes dont 11 sont mortes de ce terrible fléau !!! Puis est venue cette guerre désastreuse avec la France dont nous ne voyons pas encore la fin (registre de catholicité de ladite année).

En octobre 1871, ex-voto à l'archange saint Michel.

Les malheurs de la France dans la guerre avec la Prusse ont donné lieu à bien des épisodes et ont laissé çà et là bien des souvenirs, cette paroisse a donné aussi ses preuves de foi et de confiance. L'an 1871 le troisième dimanche d'octobre, 15 du présent mois, la paroisse de Chérencé-le-Héron célébrait une fête d'une nature toute particulière, la bénédiction d'un monument élevé dans son église pour accomplir un vœu fait pendant le cours de nos désastres de l'année dernière. Au moment où les prussiens s'avançaient à grands pas de notre côté et touchaient presque aux limites du diocèse, les habitants de cette paroisse répondirent avec foi à l'appel de leur curé, se mirent sous la protection de l'archange saint Michel. Ils lui demandèrent de les préserver par son intercession des humiliations et des ravages de l'invasion ennemie et firent le vœu d'ériger, s'ils étaient exaucés, un ex-voto en témoignage de leur reconnaissance. Les événements ayant tourné à leur gré, ils ont voulu en honnêtes gens et en chrétiens fidèles, tenir leur religieux promesse. Un bas-relief, dont l'heureuse idée est due au pasteur de la localité qui en a confié l'exécution à monsieur Hotin, jeune sculpteur à Bayeux, artistement encadré dans le mur de l'église, en face de la chaire, rappelle heureusement et la foi de la paroisse et le secours du ciel. D'un côté le tableau nous montre des soldats farouches, coiffés du casque à pointe et armés de fusil à aiguille, précédés du canon qui semblent partagés entre la fureur du carnage et l'épouvante la plus étrange stupéfaction ; c'est qu'ils aperçoivent dans les airs l'archange saint Michel qui les menace de son épée. De l'autre côté, de pieux fidèles, guidés par leur pasteur, n'opposent à leurs bourreaux qu'une fervente prière et tout rassurés par l'apparition céleste… Il est regrettable que les ressources pécuniaires n'aient pas permis d'exécuter ce travail en pierre ou de polychromé le travail actuel en plâtre pour le rendre plus solide et plus apparent. L'avenir pourra peut-être y suppléer. Ce bas-relief a été polychromé au mois de juin 1873 par monsieur Carrière, habile peintre de Paris, aux soins et aux frais de monsieur le pasteur de ce lieu. La cérémonie de ce jour, très solennelle, a été présidée par monsieur le curé-doyen de Villedieu qui a béni ce monument, M l'abbé Martinière, curé-doyen de La Haye-Pesnel a prêché d'une manière fort remarquable et en même temps très pratique sur les combats du chrétien ici-bas et sur les luttes incessantes des bons et des méchants ; l'après-midi on a célébré la fête de la sainte enfance. On peut dire que cette fête fera époque dans les annales de cette paroisse. Puisse l'archange saint Michel toujours la protéger et la défendre !!! (Mémorial paroissial n°2 (1869-1927). Le sculpteur n'est autre que Pierre Hotin, bien connu pour être natif de Cormolain. Il produisit des œuvres bien identifiées dans le Bessin.

Hambye:

La paroisse n'échappa pas à la contagion comme Saint-Denis-le-Gast. Le curé dans le mémorial paroissial de Hambye est plus concis dans ses propos, voici ce qu'il évoque , je cite : « L'esprit religieux de la population s'est manifesté d'une manière plus éclatante dans quelque circonstance dont il est bon de parler. En 1870 lorsqu'éclata la triste guerre contre la Prusse, un grand nombre de jeunes gens appelés à combattre vint recevoir les sacrements, se revêtir du saint scapulaire et tous demandèrent des mé-

Connaissez-vous le caveau Letenneur ?
Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas ! Déplacez-vous !

Ouest-Eclair titrait le 5 décembre 1916 « M Letenneur, qui fonda une importante maison de commerce à Saint-Lô, vient de mourir à Roncey à l'âge de 84 ans. M Letenneur a été inhumé dans un mausolée qu'il a fait élever sur sa propriété, monument d'une hauteur d'une quinzaine de mètres environ, dans laquelle se trouve une chapelle » (base Gallica, n°6244).Le curé de Roncey transcrit dans le registre catholique de la paroisse, au n° 34, la sépulture dudit Auguste Letenneur « *Le samedi deux décembre 1916, le corps de monsieur Auguste Letenneur, né à Roncey le vingt-sept septembre mil huit cent trente-deux, fils de feu Jean Letenneur et de feue Sophie Leroyer, décédé le vingt-huit novembre, dans son domicile à la Rousserie, muni des sacrements de l'église, a été inhumé dans son caveau béni la veille par nous curé de Roncey, en présence d'Aimable Lavalley, avec nous soussigné* ».L'année suivante la sépulture de madame Letenneur est consignée « *le jeudi treize septembre mil neuf cent dix-sept, le corps de Henriette Bazourdy, veuve Auguste Letenneur, âgée de soixante-seize ans, décédée à Saint-Lô le neuf du présent mois, munie des sacrements de l'église, a été inhumé dans sa propriété privée par nous curé de Roncey, en présence de Hyacinthe Tison, avec nous soussigné* ».

Abraham, Isaac Lecouteur

Le mausolée, dû à l'architecte Abraham, Isaac, Eugène Lecouteur, dresse sa haute silhouette de 18 mètres environ au village de la Rousserie. On se rend compte dès le 1er coup d'œil que le clocher contemporain de l'église au cœur du bourg de Roncey est visible du site. L'architecture du tombeau surprend. On est en pleine période néo-moyenâgeuse. Il fut étudié et édifié entre 1898 et 1906, une pierre de dédicace précise l'année médiane de 1900. Les matériaux employés sont divers et adaptés aux différents ouvrages : le chaînage en granit bleu, les remplissages en grès. Un double sarcophage, partie granit poli, partie calcaire tendre, dresse sa silhouette dans l'une des trois cryptes. Deux plaques de marbre portent les épitaphes suivantes :

Auguste/Letenneur/1832-1916/travailleur persévérant et sans reproche et **Henriette**/Bassourdy/1842-1917/sa femme fidèle/et bien aimée. Il était natif de Roncey et elle était originaire de Caen, où elle naquit le 5 janvier 1842.

Le couple eut quatre enfants vivants en 1917 : **Albert, Auguste**, négociant et domicilié à Saint-Lô ; **Georges, Lucien, Albert**, négociant, demeurant au même lieu ; **Berthe, Irma** veuve d'Aimable Piquot, négociante, demeurant à Coutances ; **Héloïse, Eugénie, Henriette**, veuve d'Edouard, Jean, Richard Bazin, négociante, demeurant à Vire. Mobilier et animaux furent vendus par adjudication les 27-28 décembre 1916 sur décision d'Henriette Bassourdy et des enfants, par le notaire de Roncey (5E 27940). Elle rapporta la somme de 26466, 75 francs. Une donation-partage eut lieu entre madame Letenneur et ses enfants. Les corps furent exhumés du caveau familial en mauvais état en 1972 et transférés dans le cimetière communal de Roncey et le mausolée fut ensuite donné à la commune au cours du 1er trimestre de l'année 1993 par les héritiers. Une association fut créée pour le valoriser sous la conduite de Gaston Burnel. La presse informe de la venue à Roncey de membres de la famille Letenneur pour y tenir le dimanche après-midi 18 avril 1993 une réunion d'information (La Manche-Libre, JAL 332/12 du 4 et du 18 avril).

La société en nom collectif « Letenneur et Cie » fondée en 1871 à Saint-Lô, avait en 1930 plusieurs immeubles à usage de magasins : à Saint-Lô, place des Beaux regards et rue des prés, maisons à usage d'habitation, garages, maisons ouvrières sises rue saint Georges ; magasins à Bayeux, Carentan, Marigny, Isigny-sur-Mer, Caumont-l'Eventé, Torigni-sur-Vire et Valognes.

Albert, Auguste Letenneur, négociant, époux de Marie, Virginie, Anna Dessoulle, décède le 18 décembre 1929. Il était associé de la « société Letenneur et compagnie » au n° 11 de la rue de Carentan à Saint-Lô, siège de l'exploitation, mais aussi sur la place des Beaux regards et la rue des prés. Son mariage avait été célébré à Saint-Lô le 3 mai 1893 et un contrat de mariage avait été conclu le 29 avril 1893 chez maître Guillemin, notaire à Saint-Lô. Le couple eut six enfants : Jeanne, Albertine, Marie épouse de Pierre, Félix, Louis Dubois ; Jean, Jacques, François ; Suzanne, Germaine, Marguerite épouse de Georges, Pierre, Gustave Lavalley ; Madeleine, Gabrielle, Augustine épouse de Roger, Frédéric, Paul Lavalley ; Pierre, Auguste, Jean et François, Charles, Albert. Les biens immeubles personnels se répartissent sur Saint-Lô (rue Dagobert, rue de la Marne, le clos Aumont), Saint-Georges-Montcoq (la ferme du chesne), Rampan (9 hectares), Roncey (la Rousserie, la mare Alix), Isigny-sur-Mer, Sainte-Croix-de-Saint-Lô (deux fermes dont Pierrefite). Ses ayants-droits sont : Jeanne, Albertine épouse Dubois ; Jean, Jacques, François demeurant à Valognes ; Madeleine, Gabrielle, Augustine, épouse Lavalley à Saint-Lô ; Pierre, Auguste, Jean, demeurant à Carentan (né le 3 juillet 1908 à Saint-Lô, marié le 10 novembre 1932 à Bazoche-Gouet en Eure-et-Loir, nom de l'épouse inconnue pour le moment) ; François, Charles, Albert, mineur au décès, demeurant à Saint-Lô et Suzanne, Germaine épouse Lavalley à Saint-Lô.

Jean, François Henri Letenneur demeurant au 10 rue Léopold Delisle à Valognes, était négociant en confections, tissus et meubles. Le siège de l'entreprise était fixé 6 rue de l'église. Il avait trois descen-

dants : Denise, née le 19 juin 1925 à Saint-Lô, Geneviève, née à Saint-Lô le 20 décembre 1927 et Georges, né à Paris dans le 9e arrondissement, le 28 février 1929.

Le testament d'Auguste, François Letenneur :

Je soussigné Letenneur Auguste, François négociant à Saint-Lô, résidant très souvent à ma propriété de la Rousserie à Roncey, ai pris à l'égard de ma sépulture les dispositions ci-après. Nous avons, madame Letenneur et moi réalisé jusqu'ici une fortune relativement importante et cela nous permet de nous assurer pour l'avenir une sépulture et l'entretien d'un caveau de famille à notre convenance. Aussi en prévision de mon décès, de celui de mon épouse et des autres membres de ma famille ou alliés par le mariage, je vais faire incessamment édifier dans la pièce dite de l'école contenant 75 ares environ, n° 469 du plan, sise à Roncey, faisant partie de la propriété de la Rousserie et joignant de deux côtés des chemins et des autres côtés madame veuve Letenneur, ma belle-sœur, et madame Agnès, un caveau de famille par moi destiné tant à ma sépulture qu'à celle de ma femme et de mes descendants et alliés, le cas échéant. Pour le cas où ce caveau ne serai pas achevé ou même commencé avant ma mort, je déclare que j'entends affecter à son installation une somme de vingt-cinq mille francs, au maximum, sur ma fortune personnelle et l'emploi devra en être fait par mes héritiers sur les plans et sous la surveillance d'un architecte compétent qui en dressera le devis, si mon épouse veut coopérer aux frais de cette installation, je n'exige pas que mes héritier(s) emploie(nt) sur ma succession vingt-cinq mille francs à cette destination, mais seulement la somme nécessaire pour parfaire celle fournie par ma femme, celle totale de vingt-cinq mille francs. La pièce, où je désire édifier ce caveau, est située à la distance prescrite par les lois.

C'est là que je veux être inhumé. C'est là aussi que je désire que mon épouse et mes enfants et autre descendant ou alliés se fasse inhumer eux même s'il le veulent et s'il en manifestent la volonté écrite tant pour leur compte personnel qu'en leurs qualités de tuteurs et administrateurs des personnes, de leurs enfants qui décéderaient en état de minorité. Respectueux de la liberté individuelle et de toute les croyances, je veux, si tel est mon droit, qu'il ne puisse être soulevé aucune objection pour refuser à n'importe lequel de mes héritiers ou descendant le droit de sépulture dans ce champ de repos à raison, soit de ses croyances, soit de son culte, soit des circonstances qui auraient accompagné sa mort et ne fais d'exception que pour ceux de ma famille si malheureusement il s'en trouvait qui viendraient à être condamnés à une peine afflictive ou infamante, à ceux-là j'interdis formellement le droit de sépulture dans ma pièce le clos de l'école à moins toutefois que mes autres héritiers légitimes consentent à les admettre dans ce lieu de sépulture, et bien entendu cette stipulation ne sera pas applicable en cas de réhabilitation poursuivie ou terminée.

J'impose à mes descendants la charge et le soin d'entretenir ce caveau de famille d'une façon convenable, je ne doute pas que leur piété filiale et aussi le respect dû aux morts,

leur fasse un devoir de s'acquitter généreusement et ponctuellement de cette mission que je leur confie.

Pour l'entretien et au besoin, l'embellissement de ce caveau et du champ, j'affecte à perpétuité la pièce entière du clos de l'école dont les revenus devront chaque année être scrupuleusement loyalement et intelligemment employés à cette destination et si mes descendants ne veulent ou ne peuvent être inhumés dans ce caveau même de famille que je fais édifier, je les autorise à construire auprès de ce caveau tels autres édifices tumulaires qui leur plaira à leur frais, et même se faire enterrer tout simplement, mes descendants et les leurs emploieront alors le revenu du clos de l'école entier à l'entretien, d'abord de mon caveau et ensuite de ceux postérieurement édifiés par mes héritiers et ils pourront en cas d'insuffisance de fond pour l'entretien des autres caveaux ou tombeaux y suppléer de leurs deniers. Je charge les maires successifs de la commune de Roncey de surveiller l'exécution de mes volontés à l'égard de mes droits de sépulture ci-dessus transcrit et de ses suites je les prie de veiller avec sollicitude à l'entretien de ce caveau de famille, ils auront soin d'empêcher qu'il ne se commette dans le lieu de ma sépulture aucun désordre, ni aucun acte contraire au respect qui est dû à la mémoire des morts.

Une dernière loi leur impose cette importante et suprême mission, je me permets néanmoins de la leur rappeler afin que si plus tard des modifications venaient à être apportées aux lois actuelles sur le droit de sépulture, ils s'inspirent des idées que j'exprime ici et ne laissent pas tomber en désuétude à mon endroit les dispositions législatives libérales qui nous régissent aujourd'hui à cet égard et qui ont été enfin promulguées après tant de longues vicissitudes. Telles sont mes dernières volontés. Fait, écrit et signé de ma main à Roncey le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. Auguste (*abrégé dans le texte*) Letenneur.

Visé et contresigné ne varietur par moi Joseph Cusson, Président du tribunal civil de Coutances, Mr Valeur, comparant et Mme Lechevalier, commis greffier, conformément à notre procès-verbal de ce jour. Coutances le cinq mars 1917.

Annexé à un acte de dépôt dressé par Me Auguste Dauguet notaire à Roncey (Manche) soussigné le dix-sept mars mil neuf cent dix-sept (5 E 27941).

Abraham, Isaac, Eugène Le Couteur, fut nommé architecte de la ville de Saint-Lô en 1884. Sa vie active commença à Carentan où il était employé des ponts-et-chaussées. Il était marié à Marie, Rosalie Delieuvre, un contrat de mariage ayant été établi le 15 septembre 1869 chez le notaire de Carentan. Sa carrière se stoppa le 13 octobre 1904. Il travailla, dit-on, jusqu'au bout de ses forces. Le couple eut six enfants vivants à son décès : René, Jean-Baptiste, organiste, demeurant à Saint-Lô puis à Carentan ; Julia, Augustine, Marie, épouse Jean, Marie Maihol demeurant à Saint-Lô puis à Vire ; Albert, François, Eugène, médecin de marine demeurant à Carentan puis à Brest ; Fernand, Léon, Edouard ; Marie, Clémentine,

Les barrières traditionnelles du bocage en péril

Au détour d'un chemin, à l'entrée d'un champ ou gisant au sol parce qu'on n'a plus aucune espèce de gratitude envers d'un des objets indispensable pour fermer les parcelles, les barrières en bois disparaissent rapidement. L'agriculteur a toujours a toujours besoin de fermer son champ mais le matériel qu'il utilise nécessite d'élargir les entrées d'herbages ou de labours. Alors la barrière devient une fabrication industrielle ou n'est plus qu'un simple fil tendu au bout d'une poignée électrique. Il est encore possible d'en découvrir quelques unes qui sont d'authentiques témoins d'un savoir-faire local et traditionnel, par exemple comme en témoignent ces images à Saint-Denis-le-Gast, mais aussi à Hambye, La Baleine. Travaillées le plus souvent dans du chêne elle se singularisent par la conservation de détails de sculpture. Les lisses horizontales, le talon illustré de la croix de saint André, encore appelée croix oblique, croix couchée, chevilles de bois, fleuron pyramidal étagé.

La légende veut que saint André aida une vieille femme a se débarrasser dans son champ d'un énorme serpent qui vaincu par le saint homme s'enroula autour d'un chêne en mourut. A la barrière à quatre lisses de Saint-Denis-le-Gast, à proximité du site du château, s'ajoute, pour en faciliter le franchissement, un échalier de bois. Une autre à Hambye, sur l'itinéraire de randonnée entre l'abbaye et la Basse-vente gît au sol depuis de longues années. A La Baleine, au pied des pentes sur le sommet desquelles se dresse l'ancien manoir dudit lieu, au village du Haut pont. Adaptées à n'ouvrir des voies moins larges que celles nécessitées par le matériel agricole actuellement; confectionnées à partir de la matière première produite sur place; diversifiée selon le savoir-faire retenu par le menuisier; elles sont les derniers témoins d'un savoir-faire ancestral et de fait en voie de disparition.

Qu'est-il possible de faire ? Au moins conserver celles qui subsistent; encourager, lorsque cela est possible, de réparer par des greffes les sections de bois qui doivent l'être; encourager les agriculteurs à le faire en leur attribuant quelque chose notamment dans les secteurs à forte plus-value, le long des itinéraires de randonnées, le secteur protégé de la vallée de la Sienne, les zones à forte densité historique. La barrière traditionnelle en bois est un chef-d'œuvre en péril. Mais attention à ne faire du standard, comme cela se remarque trop même avec du bois, sans aucune personnalisation. Du bois: certes c'est bien mais du bois inspiré des exemples anciens préservés, c'est mieux. Et bien entendu ne pas les exposer au milieu des ronds-points. Ces barrières sont le plus souvent à écharpe. Elles se composent d'un talon arrière et d'un montant de devant, encore appelé montant de tête. L'écharpe est diagonale. Quatre lisses de traverses (ou lices) sont soutenues par des montants intermédiaires. Toutes les pièces de bois sont chevillées. Des boulons sont parfois utilisés. Le haut des talons et les pointes des montants sont œuvres de sculpture. La barrière pour être tenue a besoin d'une pile de pente et d'une pile de recette.

dailles de la Sainte Vierge. Les parents mirent de leur côté, un grand empressement pour assister au salut du saint sacrement que Mgr avait ordonné, le jeudi de chaque semaine et à la messe qui se célébrait le samedi. Ce qui fut surtout très touchant ce fut la manière dont on célébra le Triduum de prières publiques dans le courant du mois de novembre 1870. Le saint sacrement fut exposé pendant trois jours et deux nuits ; il n'est pas nécessaire de dire que, pendant tout le jour, l'église fut constamment remplie de fidèles en prières ; mais ce qu'il ne faut pas omettre, c'est que pendant les deux nuits, on compta en moyenne simultanément, au moins deux cent adorateurs. Ce fut à cette époque de grandes tristesses et de sérieuses (l'auteur répète deux fois le mot « sérieuses » sans aller jusqu'au bout de sa pensée) où nous étions menacés de l'invasion prussienne que je proposai à mes paroissiens l'érection d'un petit oratoire en l'honneur de Notre Dame du Sacré cœur pour obtenir de celle qu'on appelle à juste titre « auxilium christianorum » la grâce d'être préservés de l'invasion. A cet effet, un registre fut déposé dans l'église, sur l'autel consacré au saint sacrement et au Sacré cœur de Jésus ; chacun y déposait sa signature et s'engageait intérieurement pour une somme déterminée à contribuer à l'érection du monument. Je reçu environ 1900 francs ; cette somme ne fut pas suffisante, et j'ajoutai de mes deniers, ce qui fut nécessaire pour la construction ; la dépense excéda 3600 francs » (mémorial paroissial). Le registre des signatures des paroissiens n'existe plus dans les archives paroissiales.

Saint-Denis-le-Gast:

C'est assurément la plus belle documentation que nous ayons à notre disposition dans le registre des fabriciens et le mémorial paroissial. L'ex-voto se dresse rue du clos d'Egypte (route de Saint-Martin-de-Cenilly). Le 12 décembre 1870 la paroisse fait le vœu d'ériger un calvaire, c'est-à-dire une croix en granit avec l'image de notre seigneur. Le fût de cette croix cubique se dresse à partir d'un dé trapézoïdal, sur le plateau duquel on accède par quatre marches. Le dé porte la dédicace suivante « vœu fait le 8 Xbre 1870, accompli le 3 mai 1871, XL (40) jours d'indulgence, O crux ave ».

Voici la transcription intégrale du procès-verbal: « Le dimanche vingt-six mai, fête de la très sainte et très auguste Trinité, l'an de notre seigneur Jésus-Christ mil huit cent soixante-douze, la vingt-sixième année du glorieux pontificat de Pie IX, Monseigneur Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, Monsieur Adolphe Thiers, Président du gouvernement national, Louis, Léonor, Frédéric Morin, curé de la paroisse de Saint-Denis-le-Gast, M Alexandre Letourneur, maire dudit lieu, après la célébration de la première messe de M Désiré Lehaut, originaire de ce lieu, à l'issue des vêpres, en présence de MM Emile Baudry, ancien vicaire de ce lieu, actuellement missionnaire de la chapelle Notre-Dame-sur-Vire, Fouque, vicaire de Hambye, Alexandre Letousey, curé de La Baleine, Floxel Leconte, vicaire de Cerisy-la-Salle, Cyransky, prêtre originaire de la Pologne, vicaire de Lengronne, Albert Hervieu, vicaire de Saint-Denis-le-Gast, Auguste Douville, diacre, Clermont Jourdan, sous-diacre, tous deux originaires de ce lieu, et actuellement élèves du grand séminaire de Coutances, l'abbé Désiré Lehellot précepteur au château de Bouttemont à Domjean ; en présence aussi de MM Pignet-Desmezières, président du conseil de fabriques, de Letourneur, maire, de Frédéric Hardy, président du bureau des marguilliers, Honoré Leconte, Pierre Leconte, trésorier de la fabrique, Florentin Cacquevel, tous membres dudit conseil de la fabrique et d'un immense concours des paroissiens rendus processionnellement de l'église au lieu généreusement concédé à la fabrique pour l'érection d'un calvaire par madame veuve Désiré Lefranc, née Adèle Leconte, après un serment fait éloquemment et écouté religieusement par une nombreuse assistance, Louis, Léonor Morin, curé de cette paroisse, délégué par Monseigneur Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, a bénit solennellement le calvaire érigé par suite d'un vœu fait par la paroisse le douze décembre mil huit cent soixante-dix et accompli en mai mil huit cent soixante-douze conformément à la teneur du vœu souscrit par presque tous les habitants de la paroisse dont nous transmettons ici l'expression. Le dimanche douze décembre mil huit soixante-dix, troisième décembre de l'avent, jour de la solennité de l'immaculée conception, la vingt-cinquième année du souverain pontificat de Pie IX, la neuvième année du pontificat de Monseigneur Bravard, Messieurs Morin Louis, curé, Hervieu Albert, vicaire, Letourneur Alexandre, maire, le sixième mois depuis le commencement de la guerre entre la France et la Prusse. A la vue des affreuses calamités qui accablent la France, notre bien-aimée patrie, à la vue des ravages et des ruines amoncelées dans les pays envahis par les ennemis, humiliés, et courbant la tête sous la main de Dieu qui nous châtie, confiant dans la divine providence, nous habitants soussignés de la paroisse de Saint-Denis-le-Gast, arrondissement de Coutances, département de la Manche, province de Normandie, nous proposait pour but d'obtenir de la divine miséricorde la cessation de la guerre et le retour prompt à une paix honorable pour notre patrie, faisons vœu d'ériger sur le territoire de la susdite paroisse, un calvaire, c'est-à-dire, une croix en granit avec l'image de notre seigneur Jésus-Christ, si toutefois notre susdite paroisse reste à l'abri des ravages de la guerre et des réquisitions de l'ennemi. Ce calvaire, monument de notre reconnaissance et de notre confiance en Dieu, sera entouré de murs et fermé de barrière du côté de la voie publique par où il sera accessible à ceux qui voudront dans la suite des âges, aller s'agenouiller au pied de ce monument de notre foi et de notre amour pour Dieu et implorer ses miséricordes. Puisse le Dieu bon et tout puissant protéger les armées françaises et surtout les jeunes soldats, les mobiles et les mobilisés de cette paroisse ! Chacun en apposant sa signature sur registre où est écrit ce vœu déterminera tenir en rien d'ici à personne dans le secret de son âme la somme qu'il destine à l'érection de ce pieux monument. Quand la paix sera signée, si les conditions du vœu sont remplies, il remettra la somme qu'il a promise dans le secret de son âme à ceux qui seront chargés de faire élever ce calvaire. Tous les ans, le dimanche après la

Charlotte ; Lucien, Eugène, ses trois derniers enfants sous la tutelle de leur mère jusqu'à son décès survenu le 24 janvier 1906 alors qu'elle était âgée de 55 ans. Sa succession est déclarée le 17 juillet 1916 sous le n° 49 (Enregistrement de Saint-Lô, volume 198). Abraham, Isaac, Eugène Le Couteur était natif de Brévands. Le couple était propriétaire de plusieurs maisons, à Saint-Lô : une maison au 9 de la rue de Carentan, une autre rue du château ; à Carentan : une maison rue du quai à vin ; à Brévands, deux maisons au village du moulin ; une dernière maison à Ravenoville et divers immeubles en pièce de terre, grève du pont Gredin et droit de grève. Du travail d'architecte, nous ne savons rien, pour le moment, son nom n'est associé à aucun des édifices de Saint-Lô. Nous ne lui connaissons que la création du caveau Letenneur. Les couples Letenneur et Le Couteur étaient voisins à Saint-Lô, rue de la Marne et rue porte au four, cela fut-il le seul lien ? L'un et l'autre travaillèrent jusqu'au bout ! L'inventaire après-décès réalisé le 29 octobre 1904 par maître Delaunay, notaire à Saint-Lô, enregistré dans les actes civils publics de Saint-Lô, n'existe plus. Le mobilier du couple fut vendu aux enchères publiques le 5, 19-21 juin 1905. Aucun répertoire ne permet de savoir s'il y aurait-eu un accord écrit et enregistré concernant la construction du mausolée. Qu'advint-il du suivi du chantier après le décès de l'architecte ?

Prise de possession de la chapelle de Montbray

Le texte est intéressant, outre la prise de possession, il est ici question de l'ancienne église de Montbray assise au bourg, Excès d'écriture, notaire peu informé, … Cela rappelle le milieu du 19e siècle où évêque et ecclésiastiques envisageaient dans une période d'abondance du recrutement des prêtres, de diviser la paroisse en deux entités paroissiales distinctes. Il est utile de rappeler quelques éléments essentiels: l'église saint Martin, contrairement à ce qui est défini ici, est ancienne, monsieur de Gerville vit au début du 19e siècle une église romane que l'on fit ensuite disparaître. Il est tout à fait possible que la notoriété de la chapelle au cœur de bourg ait eu plus de succès que l'église elle-même, en raison justement d'être au cœur des activités humaines.

Voici la transcription précise de ce texte:

Le mardy vingt huit eme jour du mois de may avant midy lan mil / sept cent quarante huit / nous jacques Loysel nottaire royal apostolique / au dioceze de Coutances pour la residence de / Villedieu recu et immatriculé au baillage / de Coutances / en vertu de la collation de noble et venerable / personne Gabriel francois de Cussy prestre docteur / de Sorbonne chanoine archidiacre de Coutance / vicaire general de monseigneur l'illustrissime / et reverendissime Leonord Gouyon de matignon / evesque de Coutance ledit sieur curé de mombray est presentateur / et patron, icelle presentation et nomination / dattée du vingt may present mois controlé a Coutance le vingt / quatre depozé devant lepeu nore apostolique le meme jour / icelle

en datte du vingt quatre / de ce mois signé de G de Cussy vu, cy end. / et plus bas est escrit par mondit sr vicaire / general roger scellée et en forme accordée / en faveur de en ; Jacques Lainé prestre de la / paroisse de Mombray de ce dioceze sur la presentation / et nomination de mtre Guillaume leval prestre curé de la paroisse de mombray / pour la chapelle de Sainte barbe et st Guillaume / erigée dans lancienne eglise de mombray / située au bourg et paroisse de mombray de / laquelle chapelle vacante par la mort de me Guillaume Besnehard prestre dernier / titulaire et immediat possesseur paisible de lad / chapelle / nous susdit nottaire accompagne de discrette personne / Guillaume Liou pbre curé de lad paroisse de mombray / avons mis et installé led sieur Jacques /Lainé prestre en la possession reelle corporelle et actuelle de lad chapelle et / deval les fruits profits revenus et emolument / quelconques en dependant premierement par / la libre entrée de la principalle porte / de lad chapelle prenant de leau benite / se prosternant agenou faisant ses priere devant le crucifix et lautel de lad chapelle baisant led Laisney lautel touchant le missel et les ornements / destines a faire le service divin et en gardant les / autres formalité requises et necessaire, laquelle / prise de possession a laquelle ne sest / oppoze est publiquement declaré et notifiée / aux personnes presentes leur faisant exibition de / laditte collation et lecture du present a haute / et intelligible voix ayant declaré led sieur Lainé / avoir signé le formulaire de tout ce que dessus / nous luy avons accordé acte pour luy / servir et valloir que de raison fait et / passé en lad chapelle aux presence de / pierre mullois originaire de St Remy sucorde de present / a mombray et de phillebert joubere dud lieu de mombray et autres tesmoins a ce par nous invités lesquels ont / signés avec led sieur Lainé et Liou cure de mombray / et nous nottaire apres lecture faicte. Exemplaire delivré au sieur baron de mombray (*merci à mon collègue de travail: Henri Compant-la-Fontaine de m'avoir aidé a trouver le dernier mot sur lequel je buttais*).

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

fête de l'invention de la sainte croix par l'impératrice sainte Hélène, le dimanche après le trois mai, à l'issue des vêpres, on fera une procession commémorative du grand bienfait obtenu et de la faveur spéciale accordée à notre paroisse, ledit vœu fait.

Un registre, conservé dans les archives de la fabrique, fut déposé sur une table à l'entrée de la chapelle de la sainte Vierge et couvert des plus de sept cent vingt-sept signatures. Les armées prussiennes avaient envahi la Normandie et les départements limitrophes du nôtre, la Seine inférieure, l'Eure, le Calvados, l'Orne, la Sarthe et la Mayenne, après la déroute du Mans, ils se préparaient à envahir notre département ; ils avaient pour objectif Cherbourg ; nos populations étaient dans la crainte de l'invasion, lorsque un (sic) armistice entre Jules Faure et Bismarck fut signé le 28 janvier mil huit cent soixante et onze et suivi le 26 février suivant d'un traité définitif de paix signé par Bismarck, Thiers et Jules Faure. Les conditions du vœu étant remplies, il ne restait plus qu'à le réaliser, c'est ce que firent avec un louable empressement les habitants, M le curé fut chargé de recueillir les souscriptions et de travailler à l'érection du calvaire. C'est ce calvaire, érigé dans de si douloureuses circonstances, que nous avons, avec la permission de Monseigneur l'évêque, solennellement béni en ce jour : Monseigneur l'évêque a accordé quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feraient une prière quelconque en passant auprès de ce monument à condition que cette faveur serait gravée sur le piédestal de la croix. Monseigneur a aussi autorisé la procession annuelle et commémoratrice du vœu. Les paroissiens ne seraient pas engagés à y assister leur vœu étant accompli par le fait de l'érection de ce calvaire.

C'est pour conserver la mémoire de ces faits que nous avons rédigé le présent procès-verbal de la bénédiction solennelle dudit calvaire. Fait et signé à Saint-Denis-le-Gast les : jour, mois et an susdits (300 J 456). Le dimanche sept juillet, l'an mil huit cent soixante-douze, le conseil de la fabrique de l'église de Saint-Denis-le-Gast, dument convoqué, s'est réuni dans la salle du presbytère, lieu ordinaire de ses séances : étaient présents Pignet Frédéric, président, Honoré Leconte, Frédéric Hardy, Pierre Leconte, trésorier et Louis Morin, curé ; M Frédéric Pignet-des-Mézières, président a exposé que madame veuve Adèle, Rose Leconte, propriétaire, demeurant à Saint-Denis-le-Gast, veuve de M Désiré, François Lefranc, a fait donation entre-vifs et irrévocable à la fabrique de l'église de la paroisse de Saint-Denis-le-Gast, d'une petite pièce de terre en jardin, aujourd'hui plantée de fleurs et de quelques arbres verts, contenant environ un are cinquante centiares et sur laquelle est édifié le calvaire de la paroisse de Saint-Denis-le-Gast, par suite d'un vœu fait pendant la guerre et au moyen de souscriptions faites par les habitants et par les soins de M le curé de cette paroisse. Cette pièce de terre est entourée d'une haie d'épines et dans laquelle existe des tilleuls et des marronniers et elle fait partie d'une pièce beaucoup plus grande relativement et portant le nom de grand herbage. Les membres soussignés du conseil de la susdite fabrique après avoir écouté cet exposé, considérant que cette donation est avantageuse à la fabrique sont d'avis qu'elle soit acceptée et ils chargent M Leconte Pierre, trésorier, de faire auprès de l'autorité toutes les démarches voulues afin d'obtenir l'autorisation d'accepter définitivement la susdite donation. Fait, arrêté et signé, les : jour, mois et an ci-dessus. Le curé de Saint-Denis-le-Gast va plus loin dans le mémorial paroissial. Il précise que le granit a été extrait et travaillé chez le tailleur de pierre : Auguste Harivel de Coulouvray. Et de préciser aussi, je cite »nous aurions bien vivement désiré qu'on érigea dans le cimetière une colonne en granit surmontée d'une croix, sur cette colonne seraient inscrits les noms de nos braves et infortunés jeunes gens, morts victimes de leur dévouement à la patrie, mais notre idée ne fut pas comprise. Plus loin il liste les soldats sacrifiés de la paroisse. J'y reviendrai.

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.